

> HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

S'approprier les différents thèmes du programme

Histoire / classe de CM2

Thème 3 - La France, des guerres mondiales à l'Union européenne

- Deux guerres mondiales au vingtième siècle
- La construction européenne

[Extrait du programme du cycle de consolidation, BOEN n°11 du 26 novembre 2015.](#)

Pourquoi enseigner le thème « La France, des guerres mondiales à l'Union européenne » en classe de CM2 ?

L'intitulé du thème indique clairement qu'il s'agit de mettre en relation l'expérience des deux guerres mondiales et la pacification du continent par la construction européenne. Après avoir abordé de grandes phases de l'histoire de France (la France d'avant la France, le temps des rois, le temps de la Révolution et de l'Empire au CM1 ; le temps de la République en CM2), les élèves ont connu, avec le thème 2 de la classe de CM2, une entrée les initiant aux défis économiques et sociaux. Ce thème 3 les confronte à un autre grand défi contemporain, celui de la guerre et de la paix.

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que la France a connu deux conflits mondiaux ;
- que ces deux conflits ont été marqués par une violence extrême et massive ;
- que cette expérience a conduit la France à s'engager dans la construction européenne.

Ce troisième thème est l'occasion d'investir plus particulièrement les compétences qui se rapportent à la construction de repères temporels, à la compréhension d'un document, ainsi que la compétence « s'informer dans le monde du numérique » pour la quête de témoignages, et la compétence « coopérer et mutualiser » pour débattre sur les textes fondamentaux rencontrés dans le second sous-thème.

Quelle est la place du thème dans la scolarité ?

- **Au cycle 2**, l'élève est sensibilisé à l'approche mémorielle des conflits à travers les commémorations et les journées du Souvenir.
- Les savoirs construits pourront être mobilisés au **cycle 4**, pour envisager la guerre, évoluant de la guerre totale à la guerre d'anéantissement, comme une des clefs de compréhension du monde contemporain : il s'agira de comprendre les mutations sociales et politiques engendrées par l'ampleur des deux conflits. L'étude des aspects idéologiques et politiques y sera plus développée.

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

Problématique : comment les traumatismes consécutifs aux deux conflits mondiaux sont-ils à l'origine de la recherche d'une paix durable en Europe ?

On indiquera ici quelques éléments de culture historique utiles au professeur pour préparer la mise en œuvre des différents sous-thèmes, qu'il ne faut surtout pas confondre avec les propositions de mise en œuvre.

Deux guerres mondiales au vingtième siècle

« L'ampleur des deux conflits » comme leur violence sont manifestes, dès lors que l'on regarde les chiffres. La Première Guerre mondiale a fait 18,6 millions de morts, dont 9,7 millions de morts militaires et 8,9 millions de morts civils. La Seconde Guerre mondiale 62 millions de morts, dont 25 millions de morts militaires et 37 millions de morts civils. Les deux conflits ont concerné tous les continents.

La Seconde Guerre mondiale amplifie certains phénomènes présents dans la Première. Le génocide arménien, qui commence en 1915, conduit à la mort d'environ 1,2 millions de personnes de 1915 à 1923, soit 2/3 des Arméniens présents dans l'empire Ottoman. Le génocide juif, qui commence en 1942, conduit à l'assassinat de 5,1 à 6 millions de personnes, soit les 2/3 des juifs d'Europe. Il s'accompagne du génocide tzigane (195 000 à 220 000 morts). Les bombardements sont bien plus massifs et meurtriers dans le second conflit mondial, et les victimes civiles dépassent les victimes militaires.

La France est partie prenante des deux conflits, aux côtés de ses alliés : l'Allemagne lui déclare la guerre le 3 août 1914, elle déclare la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Mais l'implication dans la suite du conflit n'est pas de même nature. Elle est un acteur essentiel du premier conflit mondial, et l'ensemble de la société est mobilisée dans l'effort de guerre. Avec près d'1,4 millions de morts militaires elle est, après la Serbie, le pays dont proportionnellement, le plus de combattants sont morts, et elle fournit la part la plus importante de l'effort militaire. Le Front occidental est dans son territoire.

L'effondrement militaire de mai-juin 1940 entraîne la mise en place du régime de Vichy qui choisit la collaboration avec l'occupant allemand. Pour autant, la Résistance s'organise autour de l'action de Charles de Gaulle qui unit celle-ci dans « la France Libre ». Les morts militaires sont environ 200 000, tandis que les morts civils sont environ 400 000. 75 000 juifs, français et étrangers, ont été déportés, la plupart vers Auschwitz. Seuls environ 3 000 ont survécu. 60 000 Français ont péri dans les bombardements.

La construction européenne

Après le profond traumatisme provoqué dans le monde entier par l'ampleur des désastres et des crimes commis, la conception d'une éthique universelle se développe ; l'Organisation des Nations Unies, fondée en 1945, adopte le 9 décembre 1948 la *Convention pour la prévention et répression du crime de Génocide* et le 10 décembre 1948 la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*. Les droits de l'Homme sont d'ailleurs au fondement de la construction européenne.

Le contexte de la guerre froide rend encore plus urgente la réconciliation franco-allemande : la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) qui regroupe en 1951 la France, la République Fédérale Allemande, l'Italie et le Benelux permet de régler le différend franco-allemand sur la Sarre. Une dynamique est lancée qui, malgré l'échec de la Communauté Européenne de Défense, enterrée en 1954, aboutit à la création du Traité de Rome fondant le Marché commun (1957). Un espace de paix et de coopération économique existe désormais, qui s'élargit à partir des années 1970. Devenu en 1992 l'Union européenne (UE) par le traité de Maastricht, il connaît des mouvements centripètes et centrifuges : l'Euro est mis en place comme monnaie fiduciaire en 2002, dans la majorité des pays, mais l'UE ne parvient pas à se doter d'une constitution commune en 2005 et le Royaume-Uni, entré en 1973, choisit de s'en retirer en 2016.

Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

Deux guerres mondiales au vingtième siècle

Les Première et Seconde Guerres mondiales sont encore très présentes dans l'espace géographique proche des élèves mais aussi dans leur environnement social, civique et culturel et ont des résonances dans les mémoires familiales. On pourra ainsi aborder les deux guerres mondiales par les traces visibles qu'elles ont laissées : empreintes dans le paysage, cimetières, destructions et reconstructions d'une part, et par leurs traces symboliques et mémorielles d'autre part : on peut alors s'appuyer sur le patrimoine local et familial ainsi que sur les lieux mêmes où celles-ci sont conservées (archives publiques et personnelles, monuments aux morts, rôle des témoins). Solliciter l'histoire locale sensibilisera l'élève à une mémoire collective proche, un héritage partagé. Le monument aux morts, présent dans chaque commune, peut être l'occasion de mettre en évidence la puissance de l'épreuve traversée, la nature du bilan humain et l'impact de la guerre au niveau des familles et des communes.

L'accès au patrimoine documentaire (notamment accessible grâce aux ressources numériques) amène à confronter les archives locales ou même personnelles et les sources officielles qui relèvent de l'histoire nationale. À titre d'exemples, les cartes du combattant, les affiches de propagande, les articles de journaux, les correspondances de poilus, les lieux de mémoire, les plaques commémoratives, les traces des combats dans le paysage, les objets, uniformes (casques, masques à gaz...) pourraient conduire les élèves à identifier et classer les traces mémorielles qui ont un impact durable.

Le recueil de témoignages oraux ou écrits peut permettre de comprendre un évènement tel qu'il a été vécu en entendant la parole d'un témoin. Les récits de vie viennent personnaliser et enrichir l'histoire écrite. Le témoignage d'un poilu au cours de la bataille de Verdun par exemple peut servir à illustrer la vie dans les tranchées, [celui d'un enfant juif sous l'occupation](#) fera découvrir la persécution. À partir de ces témoignages, les élèves seront amenés à comprendre la portée symbolique d'évènements clés : la bataille de Verdun en 1916, le débarquement du 6 juin 1944. On peut placer en regard de ces témoignages de grandes

figures comme celle de Charles de Gaulle, dont l'itinéraire fait le lien entre les deux conflits mondiaux (ainsi qu'avec le second sous-thème pour la réconciliation franco-allemande).

Si les deux guerres sont étudiées successivement, une approche comparée peut permettre de dégager les analogies mais aussi les spécificités, la singularité de chacune des deux guerres. Cette entrée pourra porter sur les acteurs du conflit, les types de combats (armement, phases du conflit), la vie à l'arrière, le rôle des femmes, le bilan et l'impact durable sur les sociétés européennes des deux conflits. Combinées à une chronologie, les cartes peuvent, dans un premier temps, servir de support à un rappel de quelques événements clés de chaque conflit.

La construction européenne

Cette partie du thème a un lien fort avec l'enseignement moral et civique (EMC). La rubrique « sensibilité » comprend une initiation aux « valeurs et symboles » de l'Union européenne, la rubrique « le droit et la règle » implique de faire découvrir aux élèves « les grandes déclarations des droits » - ce qui comprend la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948 mais aussi la *Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne* (2000) qui renvoie à la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme* de 1950. Toujours dans cette rubrique, il faut également présenter aux élèves la citoyenneté européenne. Des débats à visée philosophique pourront être engagés à partir des principes présents dans ces textes, afin de comprendre ce que l'on y affirme et ce que l'on veut éviter (ce qui renvoie à l'expérience des deux conflits mondiaux).

Partir de la citoyenneté européenne, à laquelle on n'accède que par le biais de la citoyenneté nationale d'un des États membres de l'Union Européenne, permet de présenter celle-ci comme le fruit d'une coopération entre des États qui ont choisi d'exercer en commun certains domaines relevant de leur souveraineté. Les principales étapes de la construction européenne pourront être évoquées à partir par exemple de l'observation de cartes évolutives, d'une brève chronologie (1957 : traité de Rome ; 1992 : traité de Maastricht), en identifiant à chaque fois les États concernés et ce qu'ils mettent en commun, et en montrant ainsi que la construction de la paix s'est opérée par des coopérations concrètes.

Principaux repères chronologiques à construire

- 1914-1918 : Première Guerre mondiale
- 1939-1945 : Seconde Guerre mondiale
- 1951 : début de la construction européenne
- 1957 : traité de Rome
- 1992 : traité de Maastricht

Quelle est la contribution du thème aux parcours ?

Ce thème du programme correspond à un jalon majeur dans la construction du **parcours citoyen**. Lors des commémorations officielles et des journées du Souvenir, l'élève est sensibilisé à l'idée d'un héritage patrimonial partagé, lié à ces conflits, à l'échelle nationale, mais aussi européenne et mondiale.

Il s'agit notamment d'engager une démarche citoyenne afin de retenir la responsabilité de chacun en tant qu'individu, au sein d'une société.

Retrouvez Éduscol sur



Quels sont les écueils à éviter ?

- Traiter les deux conflits indépendamment sans établir de liens entre eux.
- Présenter une chronologie trop détaillée des différentes étapes des conflits.
- Ne pas donner une place suffisante à l'après 1945.

Retrouvez Éduscol sur

